

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	AquaBalance
Code du produit	KWZ 971
L'identifiant unique de formulation (UFI)	TMRQ-WFSE-QF2K-CDCX

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Hivernage pour piscines. Catégorie d'utilisateurs: utilisateurs professionnels.
Utilisations déconseillées	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	KWZ Industrie AG Ringstrasse 15 CH-8600 Dübendorf  Telefon +41 44 404 22 88 [8-17h] Telefax +41 44 404 22 99  Help-desk: info@kwzag.ch / www.kwzag.ch
---	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence	Tox Info Suisse : [24h/7d] Tel. 145 / info@toxinfo.ch
-------------------------------	--

Date d'émission	25.10.2023
-----------------	------------

Version	1.2 (Version précédente: 1.1)
---------	-------------------------------

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008	Toxicité aiguë, Oral(e), Catégorie 4, H302 Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 1B, H314 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318 Danger pour le milieu aquatique, Aigu, Catégorie 1, H400 Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2, H411
---	--

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Information complémentaire	Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
----------------------------	--



<b>4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	Aucun(e) à notre connaissance.
<b>4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

---

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction</b>	Extincteur à l'eau ou à mousse.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Pas de contraintes agent extincteur. Jet d'eau à grand débit.
<b>5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	Le produit lui-même ne brûle pas. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
<b>5.3. Conseils aux pompiers</b>	
<b>Équipement spéciaux pour la protection des intervenants</b>	Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

---

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Pour les non-secouristes</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler d'aérosol / de brouillard.
<b>Pour les secouristes</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler d'aérosol / de brouillard. En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire portant un filtre du modèle .
<b>6.2. Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE). Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.
<b>6.4. Référence à d'autres sections</b>	Voir chapitre 8 et 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

---

<b>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Porter un équipement de protection individuel. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploi.
<b>7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Conserver hors de la portée des enfants. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Dans le récipient fermé de moins de 2 ans sur la date de fabrication de conserves. Classe de stockage 8B.
<b>7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

---

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limite(s) d'exposition** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

#### Protection individuelle

*Protection respiratoire* En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre AB 2 [EN141].

*Protection des mains* Gants de protection conformes à EN 374. Gants en Chloroprène. Temps de percée: > 8 h.

*Protection des yeux* Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

*Protection de la peau et du corps* Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

*Risques thermiques* Ne pas chauffer le produit.

**Contrôle d'exposition de l'environnement** Prévenir les fuites et prévenir la pollution du sol / de l'eau provoquée par les fuites.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

---

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Solution aqueuse.
<b>Couleur</b>	Rose clair.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>Point de fusion/ point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair:</b>	n'a pas de point d'éclair
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>pH:</b>	<1
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité:</b>	complètement miscible (Eau)
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité et/ou densité relative:</b>	1.06
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Non déterminé.
<b>Caractéristiques des particules:</b>	Non applicable.

### 9.2. Autres informations

**9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité** Pas d'information disponible.

---

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

---

<b>10.1. Réactivité</b>	Voir section 10.3
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de dangers particuliers à signaler.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Chauffé en présence d'air. Ne pas congeler.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques. Corrode les métaux communs.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun sous utilisation appropriée.

---

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

---

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

<b>Toxicité aiguë</b>	Nocif en cas d'ingestion. <b>HEDP [CAS 2809-21-4] (CAS 2809-21-4)</b> Dermal LD50 Rabbit > 10000 mg/kg (OECD_SIDS) Oral LD50 Rat = 3130 mg/kg (OECD_SIDS) <b>Alkyle (C12-18), chlorure de diméthylbenzyle ammonium (CAS 68391-01-5)</b> DL50/orale/rat = 1250 mg/kg.
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves.
<b>Sensibilisation respiratoire/cutanée</b>	Aucun(e).
<b>Cancérogénicité</b>	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Donnée non disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.
<b>Expérience chez l'homme</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**11.2. Informations sur les autres dangers**

<b>Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Provoque de graves brûlures. Risque de lésions oculaires graves.
<b>Autres données</b>	Donnée non disponible.

---

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

---

<b>12.1. Toxicité</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
-----------------------	--

**HEDP [CAS 2809-21-4] (CAS 2809-21-4)**

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute LC50 96 h Lepomis macrochirus 868 mg/L [static] (IUCLID)  
Toxicity Data LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 360 mg/L [static] (IUCLID)  
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity EC50 48 h Daphnia magna 527 mg/L (IUCLID)  
Data

**Alkyle (C12-18), chlorure de diméthylbenzyle ammonium (CAS 68391-01-5)**

Toxicité pour les poissons: 0.93 mg/l.

<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	On ne s'attend pas à une absorption par le sol.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).
<b>12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Pas d'information disponible.
<b>12.7. Autres effets néfastes</b>	WGK-D: 3 - pollue fortement l'eau classement.

---

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

---

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel. Se mettre en contact avec le fabricant. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: Code d'élimination de déchet 07 04 99 . Les résidus sont à traiter comme des déchets dangereux.
<b>Emballages contaminés</b>	Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Code d'élimination des déchets 15 01 02.

---

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

---

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN 1760
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Composés ammonium quaternaires [QAC])
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Polluant marin: Oui. Dangereux pour l'environnement: Oui
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
<b>14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.

## Règlement type des ONU

<b>ADR/RID</b>	UN 1760. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Composés ammonium quaternaires [QAC]). Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADR/RID 8+ENV. Dangereux pour l'environnement: Oui Code de classement C9. Numéro d'identification du danger 80. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. Catégorie de transport 3. Code de restriction en tunnels (E).
<b>IMDG</b>	UN 1760. Nom d'expédition des Nations unies: CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Quaternary ammonium compounds [QAC]). Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes IMDG 8+ENV. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. No EMS F-A, S-B. Polluant marin: Oui.
<b>IATA</b>	UN 1760. Nom d'expédition des Nations unies: Corrosive liquid, n.o.s. (Quaternary ammonium compounds [QAC]). Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes IATA 8+ENV. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852 (5 L). Instruction d'emballage (LQ): Y841 (1 L). Instructions de conditionnement (avion cargo): 856 (60 L).
<b>Navigation fluviale ADN</b>	UN 1760. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Composés ammonium quaternaires [QAC]). Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADN 8+ENV. Code de classement C9. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1.
<b>Autres Informations</b>	Aucun(e).

---

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

---

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>Informations réglementaires</b>	CPID (CH): 265364-85. Seuil quantitatif (OPAM): 2'000 kg. Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 3. Classe de stockage 8.
<b>ADBAC (C12-18) (CAS 68391-01-5)</b> EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances <b>Produit biocide</b>	667 Product type 1, 2, 3, 4, 10, 11, 12, 22 (269-919-4) CHZB1318 Substance(s) active(s): Diméthylamin-Epichlorhydrin-Copolymère 30 g/100g

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique** Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée.

---

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

---

<b>Révision</b>	Changements depuis la dernière version: remaniement général.
<b>Signification des abréviations et acronymes utilisés</b>	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) CPID: Chemical Product IDentification / Registre-public-des-produits [CH] CED: Code du catalogue européen de déchet MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle. VOC/COV: Contenu en composés organiques volatils (COV)
<b>Les principales références bibliographiques et sources de données</b>	L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
<b>Procédure de classification</b>	Méthode de calcul.
<b>Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3</b>	H290: Peut être corrosif pour les métaux. H302: Nocif en cas d'ingestion. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseils relatifs à la formation</b>	Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.
<b>Autres informations</b>	Voir mode d'emploi de produit/etiquette.
<b>Mode d'emploi</b>	Conserver hors de la portée des enfants.
<b>Clause de non-responsabilité</b>	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.